

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 1997, la notation au baccalauréat professionnel est exprimée de 0 à 20 en points entiers ou en demi-points.

Barème de correction

Question 1	sur 7 points
Question 2	sur 10 points
Question 3	sur 20 points
Question 4	sur 10 points
Question 5	sur 13 points

TOTAL

Sur 60 points

SI LA RÉPONSE NE CORRESPOND PAS AU RÉSULTAT ATTENDU ET QUE LA DÉMARCHE EST EXACTE, IL SERA ATTRIBUE AU CANDIDAT LA MOITIÉ DES POINTS.

E 2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E22 : Travaux de gestion d'entreprise

ANNEXE 1

7 points

(À RENDRE AVEC LA COPIE)

ACCEPTATION DE TOUTES

RÉPONSES LOGIQUES et REPRISE DES TERMES DU TEXTE

	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
FRANCHISEUR	<p>(2 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ stratégie de développement ➤ amélioration du concept ➤ financement par le versement des redevances ➤ respect de sa marque ➤ uniformité des présentations 	<p>(1 point)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mauvais choix du franchisé qui ne respecte pas les consignes
FRANCHISÉ	<p>(2 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ bénéficier des conseils , de la notoriété , de l'image du franchiseur , de son assistance ➤ bénéficier de la publicité ➤ ouvrir un pressing avec moins de risques 	<p>(2 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ droit d'entrée du franchisé + redevances sur le chiffre d'affaires ➤ limites de l'indépendance du franchisé -clause d'exclusivité -clause d'agrément ➤ respect des consignes du franchiseur

E 2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E22 : Travaux de gestion d'entreprise

ANNEXE 2

10 points

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE :

Entre :

PRESSING ROSSEL
28 rue Belle Fontaine
59320 HAUBOURDIN

0 pour CDI

0 2 contrats complétés

} 1,5 ou 0

Représenté(e) par : Madame TURPIN Janine

d'une part,

et

Melle JOURDAIN Karine **1**

Demeurant 22 rue de l' Amitié 59 120 LOOS

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Madame TURPIN (ou PRESSING HOTEL)..engage, à compter du.....15 SEPTEMBRE jusqu'au 31
Décembre 2002... **0,5**

Melle JOURDAIN **0,5** qui accepte l'emploi de repasseuse **0,5**

Ce contrat à durée déterminée est justifié par le remplacement de Mm CRUZ, en congé de
maternité... **1**

Celui-ci ne deviendra définitif qu'après une période d'essai de 15 jours **0,5**

A titre de rémunération , Melle JOURDAIN percevra un salaire horaire de 6,90€ : **0,5** soit
1046,52 € **1** par mois pour un travail hebdomadaire de35H . **0,5**

Melle JOURDAIN aura droit à ses congés payés calculés selon les dispositions légales.

Melle JOURDAIN bénéficiera des lois sociales instituées en faveur des salariés, notamment
en matière de sécurité sociale et en ce qui concerne le régime de retraite complémentaire.

Fait en double exemplaire,

À Haubourdin

Le 14/9/2002. **0,5**

Signature du salarié(1)

Signature de l'employeur

(1) signature précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

b) La particularité de la période d'essai : l'employeur comme le salarié peuvent rompre le contrat de travail, sans indemnité et sans contrainte ,en cas de non concordance avec le travail donné par l'employeur, ou d'incapacité de l'employé.

2

3/7

E 2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E22 : Travaux de gestion d'entreprise

ANNEXE 3 20 points

7 points

BULLETIN DE PAIE		PÉRIODE : DÉCEMBRE	
NOM : JOURDAIN Karine			
Adresse : 22 rue de l'Amitié			
N°SS : 2 82 02 59 033 395		EMPLOI : repasseuse	
	BASE	TAUX	MONTANT
Salaire de base mensuel	151.67 h	6.90	1046,52
Heures supplémentaires normales.....	4 h	6.90	27.60
Heures supplémentaires à 25%.....	2 h	8.63	17.26
Heures supplémentaires à 50%			
Prime de précarité 10%			104.65
Indemnité compensatrice de congés payés			313,96
SALAIRE BRUT			1509.99

Détail du calcul du salaire de base , 1046,52

$$151,67 * 6.90 \quad 1$$

Détail du calcul d'une heure supplémentaire à 25 % :

$$6.90 * 1,25 = 8.63 \quad 2$$

Détail du calcul de la prime de précarité :

$$1046.52 * 10\% = 104.65 \quad 2$$

Pouvez- vous préciser à Melle Jourdain pour quelle raison , figurent sur son bulletin de paie, une prime de précarité et une indemnité compensatrice de congés payés.

Son CDD est terminé le 31 décembre donc elle a droit à cette prime et cette indemnité pour la fin de son contrat .

La prime de précarité est due pour compenser les périodes de non activité

L'indemnité est versée pour payer le droit aux congés payés à raison de 2.5 jours par mois

2

E 2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E22 : Travaux de gestion d'entreprise

ANNEXE 3 BIS

MOIS DE DÉCEMBRE

DÉCOMPTÉ DES HEURES DE TRAVAIL DE Mm MONTEVENT

5 POINTS

Période	Heures effectuées	Heures normales	H. S normales	H. S majorées à 25%	H.S majorées à 50 %
1 ^{ère} semaine	35 H	35			
2 ^{ème} semaine	39 H	35	4		1
3 ^{ème} semaine	48 H	35	4	4	5 2
4 ^{ème} semaine	42 H	35	4	3	1
TOTAL		151.67 H	12 H	7 H 0.5	5 H 0.5

8 points

BULLETIN DE PAIE		PÉRIODE : DÉCEMBRE 2002		}
NOM : MONTEVENT ALINE				
Adresse : 48 rue des canoniers 59000 Lille		EMPLOI : détacheuse		
N° SS : 2 68 09 59 365 375				
	BASE	TAUX	MONTANT	
Salaire de base mensuel	151,67	7.91	1200 ,00	
Heures supplémentaires normales	12	7,91 1	94.92 1	
Heures supplémentaires à 25%	7	9,89 1	69,23 1	
Heures supplémentaires à 50%	5	11,87 1	59.35 1	
SALAIRE BRUT			1423,50	

Détail du calcul du taux horaire $7.91 = 1200/151.67$

1

Détail du calcul de la bonification sous forme de repos :

$12 H * 10\% = 1,2$ soit 1 h 12 mm (ou $(12 * 60) * 10\% = 72$ mm

1

E 2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E22 : Travaux de gestion d'entreprise**ANNEXE 4** 10 points

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT AU 31/12/2002

OPÉRATIONS	COMPTE BANQUE dans l'ENTREPRISE		COMPTE « PRESSING ROSSEL » à la BANQUE	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Solde de fin de période au 31/12	142,13 1			1238,25 1
ch. n° 000329 FR Maury			454,30 1	
ch. n° 000330 FR Duguy			725,66 1	
prélèvement EDF		146,96 1		
Prélèvement emprunt		219,83 1		
Frais de tenue de compte		21,95 1		
virement	304,90 1			
TOTAUX	447,03	388,74	1179,96	1238,25
SOLDES	Solde débiteur 58,29 1		Solde créditeur 58,29 1	

E 2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E22 : Travaux de gestion d'entreprise**ANNEXE 5****13 points****8 points**

FICHE DE STOCK

Nom du produit : Brosse familiale

Stock maximum : 50

Code du produit : 120

Stock minimum : 4

Date	Opérations	Entrées	Sorties	Stock
1/12	Stock initial			7 0.5
5/12	BS n°45		3 0.5	4 1
12/121	BE n°28	12 0.5		16 1
17/12	BS n° 46		7 0.5	9 1
28/12	BE n°31	14 0.5		23 1
31/12	BS n°49		2 0.5	21 1

b) Stock minimum = niveau de stock qui permet de faire face aux besoins de l'entreprise et d'éviter la rupture de stock

1

c) Il faut déclencher la commande lorsque le stock d'alerte (ou stock minimum) est atteint . pour le produit code 120 on doit faire une commande le 5/12

d) Un stock important entraîne des frais supplémentaires et a un coût , risque de détérioration , d'obsolescence

2